Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

ARRETE DU MAIRE
ROUTE BARREE - DEVIATION DE LA CIRCULATION
VC n°5 ROUTE DE LA MER

Le Maire de SAINT-JEAN TROLIMON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle – livre 1-8ème partie- sur la signalisation temporaire,
Vu la demande de l'entreprise CISE TP OUEST domiciliée Rue Pierre Teilhard de Chardin 29120 PONT L'ABBE, chargée de travaux de renouvellement de conduite d'eau
Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur la V.C. n°5 « Route de la mer » afin d'assurer le bon déroulement du chantier;
Considérant qu'en raison des travaux sur la V.C n°5, il convient de mettre en place une déviation par « Menez Steud – Kerambludou – Mejou Roz – Kerfelest – le Stang – (commune de Plonéour Lanvern,) Tronoën, - Kermenhir ».

ARRETE

ARTICLE 1ER : Du 7 décembre au 18 décembre 2026, avec reprise des travaux du 5 janvier au 5 février 2027 , l'entreprise CISE TP OUEST sera habilitée à apposer sur la VC n°5 « Route de la mer » les panneaux réglementaires « route barrée ». Les véhicules et cycles devront emprunter la déviation mise en place par les services de l'entreprise.

ARTICLE 2 : Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par la mise en place de panneaux de signalisation par les services de l'entreprise.

ARTICLE 3°:
Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de PONT L'ABBE, Monsieur Le Maire de Saint-Jean Trolimon, Monsieur le Directeur de l'entreprise CISE TP OUEST, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

Fait à SAINT-JEAN TROLIMON, le 24/11/2026

Le Maire,
Jean-Jacques VINOLO,

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (Finistère)

Département du Finistère
Mairie de Saint-Jean Trolimon
Place de la République
29120 SAINT-JEAN TROLIMON
Tél. 02 98 82 00 34